



Commune des Bouchoux

Conseil Municipal du 30 juin 2015 Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, René COLLIGNON, Jacques COLIN, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Jérôme GRECARD, Bernard HANSBERGER, Magali HENROTTE, Isabelle HEURTIER, Armand PERRIER

Absente : Émilie BLANC

Présence de Patricia MURTIN

En préambule, avant l'ouverture de séance, Monsieur Julien Barlet du PNR est venu présenter les sites Natura 2000 de la commune aux conseillers municipaux.

Ouverture de séance à 21h20

Secrétaire de séance : Magali HENROTTE

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 3 juin 2015.

Approuvé à l'unanimité des présents sans remarque.

1- Budget 2015

a) Situation comptable et financière

Isabelle HEURTIER présente la situation comptable et financière de la commune.

Après discussion et point sur le travail des commissions les choix (parmi les propositions déjà inscrites au budget) sont validés. (Travaux de voirie-TaiIIa, installation de chauffe-eau dans le bâtiment de la Poste, travaux sylvicoles)

22h10 : départ de Patrick ABRHAM qui donne pouvoir à Jacques COLIN.

b) Décision modificative n°1 Budget principal

Désignation				
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		955.42 €		
D 6688 : Autres		6 169.03 €		
TOTAL D 66 : Charges financières		7 124.45 €		
Total		7 124.45 €		
INVESTISSEMENT				
D 166 : Refinancement de dette		10 385.54 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		10 385.54 €		
D 166 : Refinancement de dette		219 614.46 €		
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		219 614.46 €		
R 1641 : Emprunts en euros				10 385.54 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				10 385.54 €
R 166 : Refinancement de dette				230 000.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				230 000.00 €
Total		230 000.00 €		240 385.54 €
Total Général		237 124.45 €		240 385.54 €

Cette décision intègre dans le budget l'emprunt de 230 000 € auprès de la Caisse d'Epargne dans le cadre de la renégociation des emprunts souscrits préalablement auprès de la Banque Populaire.

Vote : unanimité des présents (10 voix pour dont 1 pouvoir)

2– SIEC : adhésion à un groupement de commandes d'électricité.

René COLLIGNON et Bernard HANSBERGER ont assisté à une réunion sur ce sujet. La commune est concernée pour le contrat vert de la salle polyvalente. Il peut y avoir intérêt à adhérer pour revoir l'ensemble des installations et contrats électriques de la commune.

Après discussion, la question n'est pas mise au vote par manque d'informations, la commission bâtiments devra faire une étude plus détaillée des consommations électriques dans les différents bâtiments communaux.

3– SIEC : adhésion au service mutualisé « SIG Métiers –Acquisition et Intégration » lié à la thématique des réseaux humides.

Jérôme GRECARD explique qu'en 2013, une délibération a été prise pour cartographier 2,5 km de réseaux humides mais lors du passage du géomètre, il a fait de relevé des 10,5 km de réseaux. Maintenant le SIEC demande de prendre une délibération pour entériner les 10,5 km au prix de 2015 soit 2 625 €.

Le Conseil attend des explications précises concernant ce travail fait sans commande préalable de la commune.

4 – Recensement 2016 : désignation d'un coordonnateur.

Jérôme GRECARD et Patricia MURTIN explique que le coordonnateur est chargé de vérifier le travail de l'agent recenseur et est nommé par arrêté du maire. Sans volontaire parmi les élus, le maire nommera un coordonnateur : Patricia MURTIN.

5 – Devenir de la forêt publique française et de sa gestion par l'ONF

Alexandra DEPRAZ, au nom de la commission agriculture et forêt lit et explique le courrier envoyé par un syndicat (Syndicat National Unifié des Personnels des forêts et de l'espace naturel) qui alerte les communes sur un projet et de nouvelles directives du contrat de plan qui tendraient à faire diminuer le nombre de salariés de l'ONF, à faire augmenter les participations des communes forestières (taxe à l'hectare qui passerait de 2 € à 15 €) et propose aux communes de prendre une délibération pour s'opposer à ces orientations.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de ne pas prendre de délibération. Mais de faire un courrier à l'association des communes forestières dont la commune est adhérente pour lui demander d'être vigilante sur ce sujet et de jouer son rôle de défenseur des communes forestières.

6 – Bail commercial de Vadim Nicolet : frais de notaire

Jérôme GRECARD informe que lors du précédent Conseil, la commune a accepté de louer l'atelier à Vadim Nicolet et de prendre en charge les frais notariés pour la signature du bail commercial mais que cela n'a pas été mentionné dans la délibération. Il convient donc de délibérer pour accepter que la commune prenne les frais notariés à sa charge.

Le Conseil accepte à l'unanimité que la commune prenne en charge les frais notariés pour la signature du bail avec Vadim Nicolet et autorise le maire à signer les documents nécessaires.

7 – Marché de producteurs : changement de jour

Jérôme GRECARD explique la demande des producteurs de changer le jour du marché hebdomadaire et précisé que les différents syndicats et associations de commerçants ambulants ont été consultés. A la fin de cette consultation, il n'y a pas eu d'opposition à ce que le marché hebdomadaire ait lieu le dimanche matin.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le conseil décide que le marché hebdomadaire des Bouchoux aura lieu le dimanche matin et autorise le maire à prendre les arrêtés nécessaires.

8 – Adhésion au service commun mutualisé des autorisations de droits des sols mis en place par la CCHJSC.

Isabelle HEURTIER lit le courrier envoyé par le Président de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude concernant l'adhésion au service ADS pour l'instruction des dossiers d'urbanisme (Permis de construire, Permis de démolir, Permis d'aménagement, déclaration préalable, Certificat d'urbanisme d'information d'opération).

Après délibération, le conseil accepte le principe d'adhésion au service commun ADS de la communauté de Commune à compter du 01 juillet 2015 sous réserve de communication des modalités de la convention.

Questions diverses

a) Elagage du chemin d'accès au relais hertzien

Si cela se fait pour faciliter le déneigement, il convient de fixer un tarif pour l'épareuse : la commission voirie étudiera ce dossier.

- b) Maison diocésaine : mise en vente au prix de 60 000 €. L'OPH a été contactée et doit venir voir.
- c) Cabane du Chapuzieux : La question se pose sur le devenir de cette cabane mais ça ne paraît pas être une urgence.

Informations.

- a) SPANC : aide aux particuliers pour la mise aux normes des installations non conformes.
- b) Passe Partout : info sur les actions faits au Togo.
- c) Delta Process TADEO ACCEO : Victoire à la 1^{ère} édition de la nuit de l'économie positive
- d) Vide grenier organisé par le Canton le 12/09 de 8 h à 17 h à la salle polyvalente
- e) Avis de naissance : Louise VERPILLOT le de juin 2015. Félicitations aux parents.
- f) Le rapport annuel du SICTOM a été présenté et est consultable en mairie. Pour information, un courrier a été envoyé par le maire pour signaler la situation anormale des moloks à Désertin.
- g) Réunion proposée par l'AMF : le 27 juillet 20h à LONS pour l'Ad'ap.
- h) Délibération nommant un suppléant au conseil communautaire : La Préfecture demande de retirer la délibération car il n'y a pas lieu de délibérer pour désigner un suppléant, le conseiller suivant le titulaire dans l'ordre du tableau étant automatiquement suppléant. (René COLLIGNON). Cette question sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil.
- i) Information : un article sur le sentier du meunier est paru dans le journal du parc. Les travaux seront terminés le 5 juillet.
- j) Théâtre : Otoko Geisha vendredi 3 juillet 20 h à la salle polyvalente.
- k) Ambroisie : Jacques COLIN précise que la mention « Ambroisie» doit en être citée pour tous les mouvements de terrain et apport de terre.
- l) Congés : Patricia MURTIN du 3 août au 24 août, Michel ROUAN du 24 juillet au 31 août

Une question est posée sur ce que va coûter à la Commune la représentation de théâtre organisée par le Conseil Municipal des Jeunes. Il est précisé que rien ne sera payé par la commune. Il n'y aura pas d'impact sur le budget communal. Les jeunes gèrent leur budget et leur projet est de changer les fenêtres de la Planque.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le **17 juillet à 20h00**

La séance est levée à 0h00

I.HEURTIER